

Ami entends-tu...

JOURNAL DE LA RÉSISTANCE MORBIHANNaise

Organe de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance - Comité du Morbihan

Rédaction - Administration - Publicité : 22, Rue Claire Droneau, LORIENT

C. C. P. A.N.A.C.R. 1472 -98 Rennes

11

TRIMESTRIEL

4^{ME} ANNÉE - AVRIL - MAI - JUIN 1970

PRIX : 1 FR. 50

Le Conseil Départemental s'est réuni à Ploërdut le 8 Mars 1970

Il a pris la décision de convoquer le Congrès Départemental



A l'issue de la séance de travail, les membres du Conseil Départemental viennent de procéder au dépôt des gerbes au Monument aux Morts de PLOERDUT (compte rendu en page 6) Photo LE MAIGRE, Guéméné-sur-Scorff

Sous le Signe de l'Union de la Résistance

A Naizin, le 12 Avril 1970, à 9 h. 30

XII^e CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE L'A.N.A.C.R.

Notre 25^{me} Congrès de la Victoire

Pour la véritable reconnaissance de la Résistance et de ses idéaux et le respect des droits des combattants de la Libération

Notre XII^e Congrès se tiendra à NAIZIN, le 12 Avril 1970, en ce haut-lieu de la Résistance qui fut de Décembre 1943 au 14 Avril 1944 le siège du 1^{er} Comité Militaire Régional des Francs Tireurs et Partisans du Morbihan.

Voici un quart de siècle, une immense joie explosait dans notre pays pour saluer la reddi-

tion de la machine de guerre des nazis qui avait infligé un génocide à l'humanité.

La lutte fut dure dans le Morbihan, et dans le seul petit cimetière de Naizin reposent les corps de six des nôtres morts pour la France, à Port-Louis, en opérations ou en déportation.

Tous nous nous sommes juré d'éviter le retour de semblables atrocités, d'une semblable épreuve pour notre pays. Tous nous étions avides de Paix et nous habitait l'immense espérance de la préserver pour tous les jeunes du monde. Qu'elle était belle, la France reconquise, la Paix retrouvée.

Une nouvelle et victorieuse armée était née et chacun de nous pensait, au sortir des maquis que la France libérée répondrait pour toujours à l'image merveilleuse qu'avec les frères martyrs, il s'en faisait lors de la lutte.

Pour les combattants de la dignité humaine, les idéaux démocratiques de la résistance avaient triomphé et avec eux, la reconnaissance naturelle de leurs mérites. Le respect dû aux morts, à tous les héros, devait être inséparable du respect des survivants, leurs compagnons d'armes.

Qu'en est-il 25 ans après ?

En Bretagne même des fascistes inspirés par la triste idéologie des « Breiz Atao » osent profaner le tombeau des nôtres dans les Côtes-du-Nord, et brûler à Quimper l'emblème national. Par le monde fleurissent les mémoires de généraux nazis qui voudraient à leur façon écrire l'histoire de la guerre d'occupation. Un refus systématique de reconnaître les droits des Anciens Combattants de la Résistance reste le moyen déguisé mais réel de nier la valeur, l'efficacité exemplaire de l'union populaire de la Résistance. Le 8 Mai, anniversaire de la victoire commune de nombreux peuples n'est pas encore reconnu « fête nationale ».

A l'approche de leur retraite, les Anciens Combattants que nous sommes s'aperçoivent que les mois et les années de clandestinité ou de maquis ne leur sont pas décomptés. Ils se retrouvent ainsi défavorisés même par rapport à ceux qui volontairement sont partis en Allemagne ou ont servi les forces de répression de Vichy.

La FORCLUSION leur est opposée dans ce domaine, comme pour l'attribution de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance. Les décorations, par ailleurs à profusion distribuées, leurs sont parcimonieusement comptées lorsqu'il n'est plus possible de les refuser.

Parce que leur combat a été clandestin, silencieux, sans inutile fanfaronnade, les Anciens Combattants de la Résistance demeurent encore les oubliés de l'ombre. Leur présence avec leurs droits intégraux constituerait pour certains un reproche vivant.

Mais les patriotes disposent d'un droit inaliénable que nul ne peut tenir : celui d'être fiers de leur passé, de leur civisme éternellement éjune et pur qui servira encore d'exemple à la jeunesse d'aujourd'hui, aux générations futures.

Hier, leur union fit leur force et la clef de leur victoire. Elle demeure indispensable pour exprimer aujourd'hui avec leur force réelle leur volonté de faire

aboutir leurs revendications et de transmettre, toujours indomptables, le message de confiance en un monde nouveau de démocratie et de paix.

C'est ce qu'exprimeront, par leur présence, les délégués de nos section au prochain Congrès Départemental. Fiers de leur passé, responsables dans le présent, confiants pour l'avenir, ils démontreront que notre Association est bien dans le Morbihan, la grande organisation de la Résistance dans toute sa force et sa diversité. Ils prendront toutes les mesures matérielles pour élargir encore son audience.

Qu'aux délégués se joignent, nombreux, les anciens du maquis, des réseaux, les agents de liaison, les infirmières, ceux qui nous ont hébergés ou assistés. Tous ensemble, faisons de notre Congrès une exaltante manifestation de la fraternité de ceux qui ont lutté au coude à coude dans la bataille de la Liberté.

Nos voix se joindront ensuite à celles de chaque département de France qui s'élèveront à la Pentecôte à SALLANCHES, au Congrès National de notre Association.

Roger LE HYARIC,

Cdt PIERRE

Co-Président Départemental.

SOMMAIRE

- Notre Congrès de la Victoire .. Page 2
- Le déroulement du Congrès .. Page 3
- Un bilan de nos deux dernières années .. Pages 4 et 5
- Jurisprudence Comptendu de la réunion du Conseil Départemental. Page 6
- Hommage à Jean BARIOU Pages 8 et 9
- Hommage à SANCHEZ Castillo .. Page 10
- Distinctions. Page 11
- Nos Assemblées Générales. Pages 12 et 14
- Les Cérémonies du 25^e Anniversaire de la Victoire .. Page 13
- Hommages à Raymond TEIGNÉ et au Capitaine René LE FLOCH .. Page 15
- Crimes commis par les nazis Page 16

La Commission de Rédaction

« AMI ENTENDS-TU »
22, Rue Claire-Droneau
56 - LORIENT

L'ENFER

C'est l'antre noir de Locminé
La Gestapo torture, assomme ;
Mais sans pouvoir connaître, en somme,
Les secrets du Monde obstiné.

Pour affaiblir plaintes, clameurs
Des accusés, chairs de supplices,
Elle a choisi les épaisseurs
Des murs, inconscients complices.

Entre les murs et le plafond,
Rôde partout la haine horrible ;
La peur effondre, incoercible ;
L'abîme attend, sourd et profond.

Corps en suspens, crânes fêlés,
Dos, reins, battus, tels une enclume,
Il faut souffrir ---- les yeux crevés !
L'hitlérien, de rage, écume !

O Rabbit ! héros du serment !
Malgré les coups, la frénésie,
Des vieux bourreaux de l'hérésie,
Tu fus loyal à tout moment !

Fils de destins cruels offerts
Par les dangers de chaque sorte,
Quels trépas vous avez soufferts,
Navrés d'une espérance morte !

Nous entendrons le désespoir
Se plaindre, à travers les années,
L'écho des voix emprisonnées
Hurler, hurler dans l'antre noir...

GIEL.

Notre Congrès Départemental tiendra ses assises à Naizin, le Dimanche 12 Avril 1970

Réception des Délégués à partir de 9 heures

PARTICIPATION. — Tous les membres de l'Association à jour de leur cotisation.

CANDIDATURES AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Chaque section locale se doit de proposer un ou plusieurs candidats.

Nous vous demandons de bien vouloir choisir vos représentants car ceux-ci doivent obligatoirement assister aux réunions, de plus, ils sont susceptibles d'être désignés pour assumer des fonctions au Bureau départemental.

Les candidatures seront examinées par la Commission des mandats avant d'être proposées à l'Assemblée.

COMMISSION DES MANDATS. — Cette commission comprendra 4 membres représentant les sections les plus fortes du Comité départemental.

DEROULEMENT DU CONGRES

- 9 h. 00 : Réception des Délégués.
- 9 h. 30 : Discours d'ouverture.
Rapport moral et d'activité.
- 10 h. 00 : La Commission des Mandats siègera à partir de 10 h.
Rapport financier.
Rapport sur nos revendications.
- 10 h. 30 : Election du Conseil Départemental
(aussitôt élu, le Conseil Départemental se réunira pour former le Bureau).
Lecture et vote des motions.
Présentation du nouveau Bureau Départemental.

11 h. 30 : Clôture des travaux du Congrès — Rassemblement pour les cérémonies du souvenir et décorations.

12 h. 45 : Vin d'Honneur à la Mairie de Naizin.

13 h. 30 : Repas fraternel par souscription.

APPEL AUX SECTIONS LOCALES

Nous rappelons que chaque section locale est invitée à présenter son rapport d'activité et son rapport financier.

DECORATIONS

Pour éviter les discussions postérieures à la tenue du Congrès et respecter toutes les susceptibilités.

Nous rappelons que pour être décoré il faut présenter :

- Pour la Croix du Combattant : la carte du Combattant (chamois).
 - Pour la Médaille du Combattant Volontaire de la Résistance la carte C.V.R. (verte).
 - Pour la Médaille du Réfractaire : la carte du Réfractaire (grise).
 - Pour la Croix du Combattant Volontaire de la Guerre 1939-1945 : le diplôme du Ministère des Armées.
 - Pour la Croix de Guerre : la citation.
- Toutes les Médailles doivent être achetées par les intéressés.



Reproduction avec l'autorisation des Editions LAPIE

Au cœur du bourg de NAIZIN, l'église et la place du Monument aux Morts

Un bilan de nos deux dernières années

Le Comité du Morbihan de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance n'a cessé de se renforcer depuis de nombreuses années malgré le nombre important de décès enregistrés.

Ce renforcement constant a été possible par suite de l'action menée par le Bureau Départemental pour défendre notre DROIT A REPARATION.

L'année 1968 a vu l'organisation du Congrès National de notre grande Association, à Lorient où, malgré le report par suite des grèves de Mai et Juin, cette grande manifestation a obtenu un succès total au mois de Novembre.

Notre Comité départemental, appelé aussi Comité Directeur du Morbihan, est administré par un Conseil Départemental comprenant 45 membres qui se réunissent au moins deux fois par an. De ce Conseil Départemental est élu le BUREAU DEPARTEMENTAL.

En 1968, le Secrétariat départemental a expédié 3.688 lettres et 7.150 journaux. De plus il a aidé à établir 73 demandes de Cartes de Combattant, 3 dossiers de demande de pension, 5 dossiers de demande de secours ainsi que six pourvois devant le Tribunal Administratif pour des rejets non fondés.

En 1969, ce même Secrétariat départemental a expédié 1.449 lettres, 2.000 journaux. Il a aidé à établir 84 dossiers de demande de Carte du Combattant, 12 dossiers de demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance, 2 dossiers de demande de Carte d'Intérimé Résistant, 6 dossiers de demande de pension, 18 dossiers de demande de secours, 95 dossiers de demande d'homologation de services. Il a encore recherché

les états nominatifs établis lors de la libération du Morbihan et transmis ceux-ci au Bureau de recrutement de la 3^{me} Région Militaire, ce qui devrait permettre à de nombreux anciens résistants de faire reconnaître leurs services conformément à l'Ordonnance du 9 Juin 1944, fixant le statut des Forces Françaises de l'Intérieur. Deux dossiers de demande de carte de combattant ont été jusqu'au Conseil d'Etat, les deux fois M. le Ministre des Anciens Combattants a perdu et devra supporter les dépens. Deux pourvois ont été présentés devant le Tribunal Administratif.

Le Comité du Morbihan de l'A.N.A.C.R. se compose actuellement de 35 sections locales ou cantonales et une Amicale des Réfractaires dont les membres sont dispersés dans les sections locales ou en dehors de notre département. Au sujet des Réfractaires il est nécessaire de faire une petite mise au point, il ne faut pas confondre « personnes contraintes au travail » (appelées aussi déportées du travail) et Réfractaires au Service du Travail Obligatoire ce sont deux catégories de victimes de la guerre complètement opposées. Les personnes contraintes ont accepté de travailler pour l'occupant, les Réfractaires ont refusé de travailler pour l'occupant et ont vécu en hors la loi, le plus souvent dans des Maquis, pendant l'occupation allemande.

L'A.N.A.C.R., comme la plupart des Associations de Combattants du Morbihan, est affiliée à l'UNION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS (U.F.A.C.). Elle paie une cotisation pour chacun de ses membres.

Le Secrétariat départemental a préparé une exposition dont les premiers éléments ont été

présentés en Octobre 1969; à Lanester et en Novembre 1969, à Hennebont. Le succès remporté a dépassé toutes nos espérances, vous en avez eu des échos dans « Ami entendst-tu » N° 10.

Cette année, avec le 25^{me} anniversaire de notre Victoire, nous présenterons une exposition beaucoup plus complète, à Quiberon du 19 au 27 Avril et à Lorient, Salle des Expositions de la Mairie, à partir du 2 Mai.

Le budget pour l'année 1968 s'établissait comme suit :

	Ressources	Charges
Montant des cotisations des membres honoraires	1.374,50	
Montant des cotisations des membres participants	9.587,00	
Subventions reçues :		
Conseil Général	500,00	
La Gacilly	50,00	
Quistinic	50,00	
Baud	50,00	
Quéven	50,00	
Grand-Champ	50,00	
Lorient	50,00	
Porcaro	50,00	
Saint-Barthélémy	50,00	
Lanester	150,00	
Guémené-sur-Scorff	100,00	
Sainte-Anne-d'Auray	10,00	
Malestroit	10,00	
Pénestin	10,00	
Inguiniel	15,00	
Larmor-Plage	20,00	
Souscription intérieure	1.400,00	
Vente de vignettes et de bleuets	42,00	
Correspondance et Secrétariat		859,75
Achat de matériel de bureau		343,03
Organisation du Congrès Départemental		742,00
Cotisations versées à la Direction Nationale		8.584,00
Cotisations versées à l'U.F.A.C. Morbihan		135,00
Aide aux Résistants et aux familles nécessiteuses		2.428,43
Congrès National :		
Subvention du Conseil Général	3.500,00	
Subvention de la Ville de Lorient	2.500,00	
Subvention de la Ville de Lanester	500,00	
Subvention du Comité de la Foire Exposition	1.000,00	
Vente de livres et de souvenirs	3.688,80	
Frais occasionnés par le report du Congrès		6.636,71
Frais du Congrès des 1, 2, 3 Novembre 1968		5.050,96
Total général	24.807,30	24.779,88
excédent de ressources de 27,42 Francs		

PRIMODIC

VAINQUEUR A L'INDICE DES PRIX ...

PRIMODIC DEFEND

VOTRE POUVOIR D'ACHAT !

SUPER-MARCHE PRIMODIC, PONTIVY

TEL. 4-54

gan

gan

Hubert BRISSON

Agent Général d'Assurances

GRUPE DES ASSURANCES NATIONALES

34, Rue Carnot - LORIENT

Tél. 64.27.71

**INCENDIE - ACCIDENTS - VIE
RETRAITES - RISQUES DIVERS**

CHAPELLERIE
LE CABELLEC
PLOUAY
 et sur tous les marchés de la région
 — DU CHOIX — DES PRIX — DE LA QUALITÉ —

Le budget pour l'année 1969 s'établissait comme suit :

	Ressources	Charges
Reste comme reliquat de 1968	27,42	
Montant des cotisations des membres honoraires	5.246,00	
Montant des cotisations des membres participants	12.933,00	
Subventions reçues :		
Conseil Général	500,00	
Lanester	150,00	
Lorient	100,00	
Quistinic	100,00	
Loyat	50,00	
Plœmeur	50,00	
Saint-Barthélémy	50,00	
Saint-Malo-de-Beignon	50,00	
Taupont	50,00	
Larmor-Plage	20,00	
Saint-Gildas-de-Rhuys	20,00	
Malestroit	10,00	
Sainte-Anne-d'Auray	10,00	
Recette du bal de bienfaisance de Gâvres.	2.181,00	
Don de la Section de Bréhan-Loudéac-Rohan	500,00	
Bénéfices sur la vente de livres et brochures	1.605,05	
Frais pour les réunions départementales, interdépartementales et du Conseil national	4.067,94	
Correspondance et abonnement aux revues officielles	852,10	
Achat de matériel de bureau	2.454,80	
Cotisations à l'U.F.A.C. départementale ..	50,00	
Œuvres Sociales : Concours National de la Résistance, constitution des dossiers, aide aux Résistants nécessiteux et à leurs familles	4.629,25	
Cotisations versées à la Direction Nationale	11.496,00	
<hr/>		
Total général	23.652,47	23.550,09
Excédent de ressources de 102,38 Francs		

Prévisions pour l'exercice 1970 :

	Ressources	Charges
Cotisations des membres honoraires	4.000,00	
Cotisations des membres participants ..	12.000,00	
Subventions diverses	150,00	
Œuvres Sociales, dossiers et aide aux Résistants	4.000,00	
Achat de matériel de bureau	2.500,00	
Déplacements intérieurs	1.500,00	
Déplacements réunions Conseil National.	2.225,00	
Correspondance du Secrétariat	2.000,00	
Organisation du Congrès Départemental.	1.500,00	
Cotisations à verser à la Direction Nationale	12.000,00	
Concours de la Résistance	250,00	
Cérémonies du 25 ^{me} Anniversaire	2.500,00	
Participation au Congrès National (700 F. par personne) à discuter au Congrès Départemental.		
<hr/>		
total	16.150,00	27.475,00

Pour la défense de nos droits

LE BILAN DE 25 ANNEES D'INJUSTICE

La loi du 31 Mars 1919 définissait pour les Anciens Combattants le **DROIT A REPARATION** sans aucune limite pour l'exercice de ce droit en ce qui concernait, tant la carte du combattant que les demandes de pensions d'invalidité.

Cette permanence du droit à réparation est encore valable aujourd'hui pour les Anciens Combattants de la Guerre de 1914-1918 et c'est justice, mais pour ceux de la Guerre 1939-1945, des statuts complexes et divers, démontrant la méconnaissance de notre combat, ont permis aux fonctionnaires restés en place après le gouvernement de Vichy de contester notre appartenance à la Résistance puis à l'Armée régulière et de faire voter les honteuses et cruelles conclusions.

25 ans après la capitulation des nazis nous constatons que les états nominatifs, fournis par les unités des Forces Françaises de l'Intérieur au lendemain de la libération officielle des départements sur le territoire desquels ces unités opéraient, ont disparus.

Le 9 Juin 1944, le gouvernement provisoire de la République française ordonnait et faisait exécuter comme loi, le statut des Forces Françaises de l'Intérieur. Nous constatons que cette loi n'a jamais été appliquée

Au lieu d'appliquer l'Ordonnance du 9 Juin 1944, tout a été mis en œuvre pour empêcher les soldats de la Résistance à faire valoir leurs droits.

La Bretagne s'est libérée elle-même et pourtant il y avait environ cent cinquante mille allemands bien armés, bien entraînés, aidés par de nombreux organismes dépendant du gouvernement du Maréchal PETAIN ainsi que de certains mouvements autonomistes.

Les Allemands ont été mis en déroute mais nos gouvernements ne veulent pas reconnaître l'existence des Forces Françaises de l'Intérieur, de ce fait, ils refusent à ceux-ci LE DROIT A REPARATION.

Les Allemands reconnaissent avoir eu trente trois mille tués en Bretagne pendant les combats pour la libération. Se seraient-ils entretenus avant l'arrivée des deux divisions de blindés américains devant les « poches » ? Ou bien, ne se moque-t-on pas des Combattants Volontaires parmi les plus dignes ?

Le ridicule ne tue plus personne, mais la cruelle injustice, dont nous sommes les victimes a déjà tué beaucoup de nos camarades. Il faut la faire cesser en signalant avec vigueur tous les cas susceptibles d'être étudiés et dénoncés.

Dans chaque bourg, au cours de vos Assemblées générales, faites voter des motions concernant des cas précis et indiscutables. Faites ensuite parvenir ces motions à la Préfecture et aux parlementaires du Morbihan. Alors, avec la direction départementale, tous ensemble, nous aurons œuvré à la défense et au respect de nos droits.

Albert LE PRIOL,
Secrétaire Départemental.

BULLETIN D'ADHESION

Nom Prénoms

Adresse

Ancien Résistant au titre de

Désire adhérer à l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance et verse ce jour, au Compte Courant Postal n° 1376-37 NANTES ou à la section de la somme de 10 francs pour la carte augmentée du timbre facultatif de 5 Frs.

Les adhésions seront adressées : au Comité Départemental A.N.A.C.R. — Compte Courant Postal 1376-37 Nantes — ou aux sections locales.

Adhérents retirez votre Carte 1970 dès le 1^{er} mois de l'année, vous nous éviterez beaucoup de travail qui pourrait être consacré au recrutement.

JURISPRUDENCE

Valeur probante des attestations Seconde décision rendue par le Conseil d'Etat

le 24 Octobre 1969 — N° 77 019

Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre contre Léon QUILLERE, domicilié à Saint-Nicolas-des-Eaux.

Lue le 24 Octobre 1969

Le Conseil d'Etat statuant au Contentieux (Section du Contentieux, 3° et 6° Sous-Sections réunies),

Sur le rapport de la 6° Sous-Section de la Section du Contentieux,

Vu le recours du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, ledit recours enregistré au secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat, le 18 Janvier 1969 et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un jugement en date du 25 Novembre 1968 par lequel le Tribunal Administratif de Nantes a annulé sa décision du 31 Décembre 1965 refusant au sieur QUILLERE Léon, demeurant Hôtel de la Vallée à Saint-Nicolas-des-Eaux en Pluméliau (Morbihan), la carte de Combattant, ensemble rejeté la demande du sieur QUILLERE tendant à l'annulation pour excès de pouvoir de ladite décision ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;

Vu l'ordonnance du 31 Juillet 1945 et le décret du 30 Septembre 1953 ;

Vu le code général des impôts ;

Où M. COSTA, Auditeur, en son rapport ;

Où M. KAHN, Maître des Requêtes, Commissaire du Gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant qu'en vertu des dispositions des articles R-224-II et A-123-I du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ont droit

à la qualité de combattant les personnes qui, soit, par le rapport motivé émanant du liquidateur responsable de l'organisme au compte duquel elles ont opéré, soit, par deux témoignages circonstanciés établis par des personnalités notoirement connues pour leur action dans la résistance, justifient avoir accompli pendant trois mois, consécutifs ou non, l'un ou plusieurs des actes individuels énumérés limitativement dans ledit Article A-123-I.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que, d'après les témoignages émanant de deux personnalités notoirement connues pour leur activité résistante, le sieur QUILLERE a, de Février 1944 jusqu'en Août 1944 c'est-à-dire pendant plus de trois mois, accompli plusieurs des actes de résistance figurant sur la liste ci-dessus mentionnée, notamment en transportant des armes et des munitions dans un but de résistance, que, bien que rédigés en termes identiques, lesdits témoignages, qui sont suffisamment circonstanciés, constituent les documents exigés par l'article A-123-I susvisé ; que, dans ces conditions, le Ministre n'est pas fondé à soutenir que c'est à tort que, par le jugement attaqué, le Tribunal Administratif de Nantes a annulé sa décision, en date du 31 Décembre 1965, par laquelle il a rejeté la demande de carte du Combattant présentée par le sieur QUILLERE ;

DECIDE

Article 1^{er}. — Le recours susvisé du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre est rejeté.

Article 2. — L'Etat supportera les dépens.

Article 3. — Expédition de la présente décision sera transmise au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Délibéré dans la séance du 11 Octobre 1969 où siégeaient : MM. BARBET, Président-Adjoint de la Section Contentieux, Président ; HEUMANN, CHARDEAU, Présidents de Sous-Section ; FOUGERE, TRICOT, NARBONNE Conseillers d'Etat et COSTA, Auditeur-Rapporteur,

Lu en séance publique le 24 Octobre 1969.

Le Président,
Signé : BARBET.

L'Auditeur-Rapporteur,
Signé : J.-P. COSTA.

Le Secrétaire du Contentieux
du Conseil d'Etat
Secrétaire des 3^{mes}
et 6^{mes} Sous-Sections réunies :
Signé : M. CHATEAU.

LA REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A PLOERDUT

Le Dimanche 8 Mars 1970, le CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'A.N.A.C.R. a tenu une séance de travail à la Mairie de Ploërdut. Malgré des conditions atmosphériques difficiles et le déroulement des élections cantonales la majorité des membres du Conseil départemental se trouvait réunie.

M. Louis LE BEC, Maire de Ploërdut et Vice-Président Départemental de l'Association devait dans son allocution de bienvenue souligner la satisfaction des anciens résistants ploërdutais de voir se tenir cette réunion en une commune dont la participation à la cause de la Résistance et de la Libération fut extrêmement importante.

En Juin 1944, rappelait M. LE BEC, sur le territoire de cette commune du pays pourlette, deux bataillons des Forces Françaises de l'Intérieur, se trouvaient réunis :

Le 5^{me} Bataillon F.F.I. (ex 1^{er} Bataillon F.T.P.F.) commandé par Louis DORE (Commandant JACQUES).

Le 10^{me} Bataillon F.F.I. (ex 5^{me} Bataillon F.F.I.) sous les ordres du Commandant Jean LE COUTALLER.

Après ses souhaits et évocations, M. LE BEC donnait la parole à Jean LE DINAHET (Capitaine « Albert » de la Compagnie « La Marseillaise » — 5^{me} Bataillon) à qui incombait la présidence de la réunion.

25^{me} Anniversaire de la Victoire

Deux heures durant les membres du Conseil, en une fraternelle et riche discussion firent le point de l'activité du Comité Départemental et décidèrent la préparation et l'organisation des activités à mener au cours des prochains mois.

En premier lieu la tenue du XII^{me} CONGRES DEPARTEMENTAL qui aura lieu à NAIZIN, le Dimanche 12 Avril 1970.

Les sections locales participeront aux travaux de ce XII^{me} CONGRES par l'envoi de larges délégations et des drapeaux des nombreuses sections morbihannaises de l'A.N.A.C.R.

A l'ordre du jour de ce Conseil Départemental figurait la présence et la participation du Comité du Morbihan aux cérémonies qui marqueront au début de Mai 1970 le 25^{me} anniversaire de la Victoire et la fin de la guerre 1939-45.

Mai 1945 — Mai 1970

Au nombre de ces cérémonies les dates suivantes furent retenues :

— Jeudi 7 Mai, dépôts de gerbes et recueillement sur les lieux de combats et d'inhumation de Combattants de la Résistance des communes de PLOERDUT, LE CROISTY, SAINT-TUGDUAL et SAINT-CARADEC.

— Dimanche 10 Mai, participation aux cérémonies qui marqueront la reddition de la poche de LORIENT et la libération de la Ville.

Au cours de l'élaboration de ce calendrier de cérémonies les membres du Conseil Départemental furent unanimes pour protester contre la position du Gouvernement à ne vouloir reconnaître le 8 MAI comme jour férié.

Des interventions seront envisagées, près des pouvoirs publics et des élus parlementaires pour obtenir que le 8 MAI soit célébré dans les mêmes conditions que le 11 Novembre.

Les Finances du Comité Départemental

L'organisation des cérémonies précitées, le déroulement du XII^{me} CONGRES DEPARTEMENTAL, la participation du MORBIHAN AU CONGRES NATIONAL de l'A.N.A.C.R. à SALLANCHES (Haute-Savoie) les 17 et 18 Mai 1970, autant d'activités pour lesquelles les dépenses financières seront importantes.

Pour pallier à ces besoins de trésorerie, le Conseil Départemental a décidé le lancement d'une grande campagne d'aide et de soutien financier pour le Comité du Morbihan.

Des bons de soutien seront adressés aux sections locales.

Pour une bonne émulation, en plus des cadeaux qui seront offerts aux souscripteurs, une attribution spéciale de lots de valeur seront remis aux meilleurs vendeurs de billets de soutien.

A l'issue de cette séance de travail, les participants se rendirent au Monument aux Morts de Ploërdut, où deux gerbes furent déposées, par : M. Louis LE BEC, Maire, et Roger LE HYARIC, co-Président départemental, en présence des drapeaux du Comité du Morbihan, de la section de Lorient et de la section locale.

Les membres du Conseil Départemental étaient ensuite reçus à la Mairie au cours d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.

Les travaux de cette importante réunion furent clos après un repas fraternel servi au Restaurant Quidu, près de la Mairie.

FER — MER — ROUTE

DEMEUNAGEMENTS
LE CAVIL & C^{ie}

20, Rue Charles-Baudelaire

LANESTER

Téléphone : (97) 64-14-14

Visites et Devis

gratuit sans engagement

L'ASSEMBLEE GENERALE DES SECTIONS A. N. A. C. R. DE PLOERDUT ET DE SAINT-TUGDUAL

Les Anciens Résistants des Communes de Ploërdut, Saint-Tugdual, Le Croisty, Saint-Caradec-Trégomel, se sont réunis le Samedi soir 14 Février, en la Salle d'Honneur de la Mairie de Ploërdut, sous la présidence de M. Le Bec, Maire, Président de la Section locale et Vice-Président départemental de l'ANACR, et de M. Jean Dinahet, Président de la Section de Saint-Tugdual, Membre du Conseil Départemental de l'A.N.A.C.R., en présence de M. Albert Le Priol, Secrétaire Général départemental, et de M. Roger Guillemot, Trésorier général.

M. Le Bec remercia les nombreux participants, malgré le mauvais temps, en particulier les deux membres du bureau départemental qui étaient venus de Lorient. Il donna ensuite la parole à M. Jean Dinahet, qui développa un projet de cérémonie pour le 7 Mai prochain à l'occasion du 25^e Anniversaire de la Victoire.

Après avoir entendu MM. Mathurin Perret, Rémy Feuillet, Lucien Le Gac et quelques autres camarades, il fut décidé qu'un cortège de voitures partirait du Monument aux Morts de Ploërdut pour aller fleurir les tombes et les monuments élevés à la mémoire des soldats de la libération morts en service commandé dans les Communes de Ploërdut, Saint-Caradec-Trégomel, Le Croisty, Saint-Tugdual, où les cérémonies se termineront par un repas fraternel.

M. Marcel Droual s'éleva contre les injustices constatées en ce qui concerne la délivrance des cartes de combattants volontaires de la résistance, de réfractaires, les croix de combattant volontaire de la guerre 1939-1945. Il signala que des camarades ayant servi à ses côtés pendant plusieurs mois, avaient vu leurs dossiers rejetés.

M. Albert Le Priol, spécialement chargé de l'action revendicative et des droits, lui répondit que les injustices constatées n'étaient pas particulières à la région de Ploërdut, que d'autres cas avaient été constatés depuis longtemps et que l'Association départementale

était intervenue à maintes reprises auprès des services intéressés. Les états nominatifs remis à l'intendance militaire de Vannes après le 10 Août 1944, date de la libération officielle du Morbihan, ont disparu, l'Association recherchait les doubles de ces documents. Une partie a été retrouvée et remise au Bureau de Recrutement.

Une résolution fut ensuite votée et la réunion se termina par la remise des cartes pour 1970.

RESOLUTION VOTEE AU COURS DE LA REUNION DU 14 FEVRIER 1970

Les Anciens Résistants des Communes de Ploërdut, Saint-Tugdual, Saint-Caradec-Trégomel, Le Croisty, réunis en Assemblée Générale, en la Mairie de Ploërdut, le 14 Février 1970, constatent :

— 25 ans après leur victoire sur les armées allemandes et sur le nazisme, alors qu'ils approchent de l'âge de la retraite, qu'ils perdent, pour le calcul de leur pension de retraite, le bénéfice du temps accompli au titre des Forces Françaises du Morbihan par suite d'un manque d'archives et de l'inobservation par les services qui furent chargés de la liquidation des unités de la Résistance et de les incorporer dans l'Armée

MOTOBÉCANE



CONCESSIONNAIRE :

Marcel LE FUR

83, Rue Jean-Jaurès

L A N E S T E R

Tél. 64.29.90

Toute la gamme
de MOBYLETTES-CADY et Vélos

chargés de leurs fiches matriculaires alors qu'eux se trouvaient au combat ;

— que deux combattants ayant servi ensemble, dans le même groupe, le même combat, voient leurs services validés de façon différente. Ce qui permet à une partie de bénéficier des avantages prévus par les lois et à d'autres d'essayer tous les refus ;

— que les injustices constatées dépassent toutes les imaginations, c'est ainsi que les français qui ont servi dans la Milice, la L.V.F., et autres formations nazies, bénéficient des avantages refusés aux Résistants et aux Patriotes qui sont toujours considérés comme des rebelles ;

— que certaines lois votées par le gouvernement de Vichy restent encore en vigueur et que les honteuses forclusions frappant tout ce qui concerne la Résistance continuent à être appliquées alors que tous les groupes parlementaires sont pour leur abrogation.

Les Anciens Résistants de Ploërdut, St-Tugdual, Le Croisty, Saint-Caradec-Trégomel, outrés de cette injustice, demandent à Messieurs les parlementaires du Morbihan d'intervenir immédiatement pour que le 25^e Anniversaire de leur victoire reconne par tous soit aussi l'année de la reconnaissance, sans restriction, des droits à réparation pour tous les Anciens Résistants.

ATELIERS DU MEUBLE

57, Rue de Liège

4, Rue Maréchal-Foch

LORIENT

POUR VOS IMPRIMES

adressez-vous à

LA LIBERTÉ
du Morbihan
QUOTIDIEN REGIONAL DU SOIR

LORIENT

Tél. 64.10.18

Connaissance de la RÉSISTANCE

Jean-Guy BARIOU

né le 2 Mai 1899, responsable du Réseau "VENGEANCE"
pour le Morbihan et le Finistère

Héros des Réseaux de Renseignements et d'Évasion

Résistant de la première heure, Jean BARIOU organisa la Résistance dans la région de Gourin en montant une chaîne d'évasion par mer dès le début de 1942. Par la suite il monta une seconde chaîne concernant le Renseignement. Il adhéra au Mouvement « VENGEANCE » en Juillet 1943.

Après l'occupation Jean BARIOU se consacra à la défense

de sa famille et de ses très nombreux amis. Le drapeau départemental de l'A.N.A.C.R., les drapeaux de la section locale et des Associations de Combattants de Gourin précédaient le cortège Le Colonel MOREL, de l'A.N.A.C.R., qui fut un de ses camarades de combat, rappela le courage et l'abnégation de Jean BARIOU pendant l'occupation. Outre le Colonel MOREL,

tu » renouvellent leurs sincères condoléances.

Il était titulaire des citations suivantes :

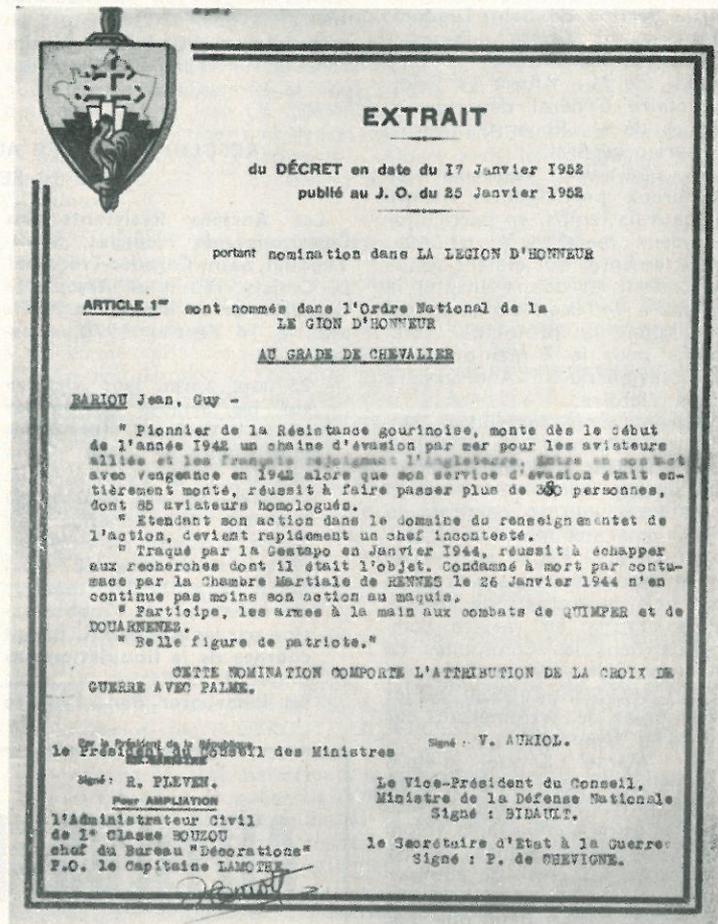


de ses anciens camarades de combat. Il forma la section locale de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance dont il était le Président local. De plus il était membre du Conseil Départemental.

Ses obsèques ont été célébrées le Samedi 7 Février, en présence

l'A.N.A.C.R. était représentée par Georges LANDAY, Albert LE PRIOL, Secrétaires Généraux, Jean-Jacques LE GUELLEC, Jean PICAUD, Jo VETEL, Sam FEVRIER, Jean GUILLEMOT du Bureau de la section locale.

A sa famille, à ses amis, à ses anciens camarades de combat, l'A.N.A.C.R. et « Ami entend-



Monsieur Jean BARIOU

King's Medal for Courage in the Cause of Freedom

CITATION

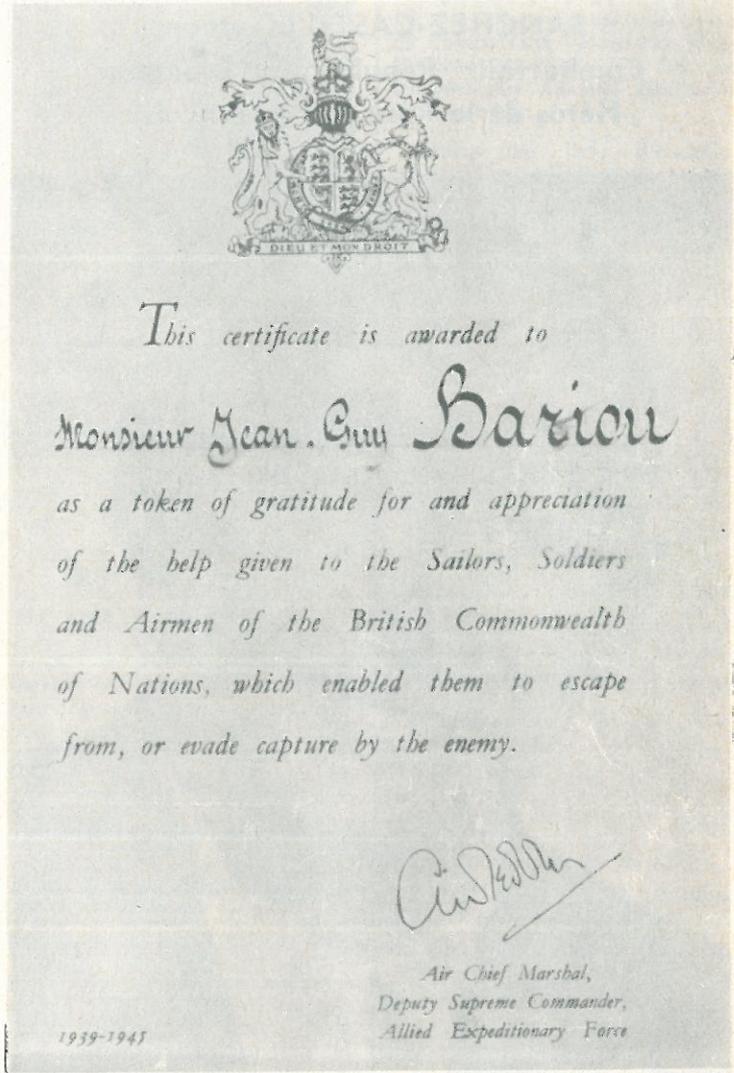
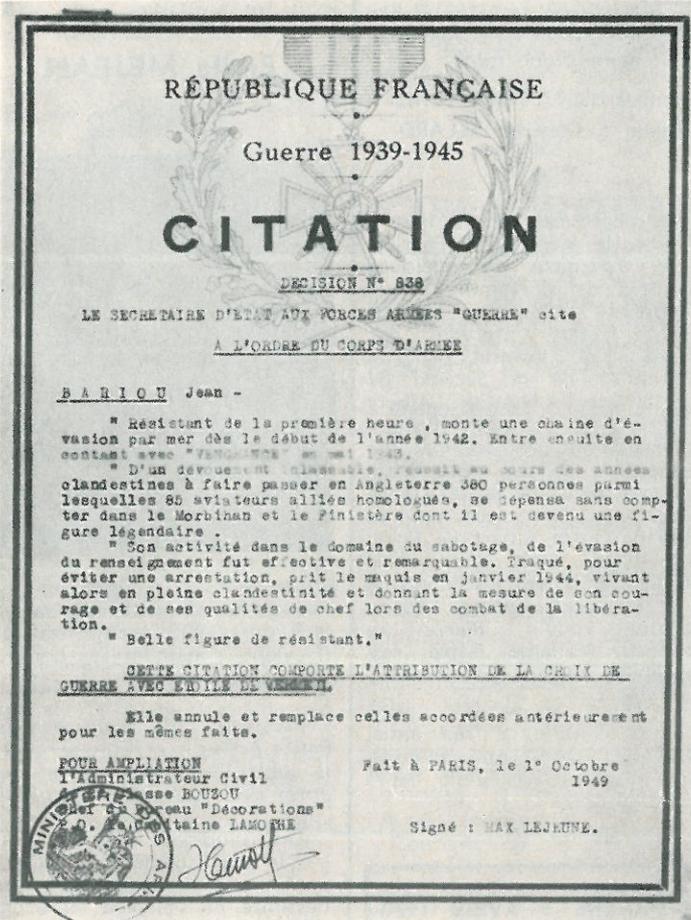
Monsieur BARIOU became an active member of the Resistance movement immediately after the capitulation. He was also local chief in Gourin (Morbihan) for the evacuation of allied airmen.

On 23rd August 1943 he organised an important boating operation, during the course of which several allied evaders and twenty french officers were safely evacuated. Between September 1943 and January 1944 he sheltered or located lodgings for some thirty five allied evaders. In addition he undertook dangerous convoy duties in the district.

On 9th January 1944, Monsieur BARIOU was forced to flee from the Gestapo and go into hiding with his six children. He none the less continued to organise and maintain a small resistance groupe in Finistère.

Monsieur BARIOU proved himself at all times a most loyal and devoted helper. He constantly risked his in order to help allied evaders and did everything in his power to ensure their safe evacuation. His services to the allied cause were of a high order.

MORBIHANNAISE par ceux qui l'ont vécue



REPUBLIQUE FRANÇAISE

GUERRE 1939-1945

Décision N° 227

Cite à l'Ordre de la Division

BARIOU Jean — (F.F.I.) — XI^{me} Région Militaire

« Résistant animé d'un patriotisme éclairé et d'un sentiment élevé de son devoir. Spécialisé dans la préparation et le départ des bateaux pour l'Angleterre avait ainsi assuré le passage de 85 aviateurs alliés. En Juillet 1943, adhère au Mouvement « VENGEANCE ». En collaboration avec le chef régional du Mouvement, leur activité allant sur le Finistère, les Côtes-du-Nord et le Morbihan. En Octobre 1943, l'effectif recruté sous leur impulsion s'élève à 2.700 hommes, groupés par section de 20 hommes. En Décembre de la même année, cet effectif est porté à environ 9.000 hommes. Le 9 Janvier, poursuivi par la Gestapo, a dû quitter la région. N'en a pas moins continué jusqu'à la libération à maintenir les liaisons.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec Etoile d'Argent.

Pour ampliation
Paris, le 6 Novembre 1947

Fait à Paris, le 26 Juin 1947

Le Lt-Colonel CINOEL
Chef de la Section Décorations
Résistance

Pour le Secrétaire d'Etat
à la Présidence du Conseil
et par ordre

Le Colonel JOUSSET
Délégué Général F.F.C.I.

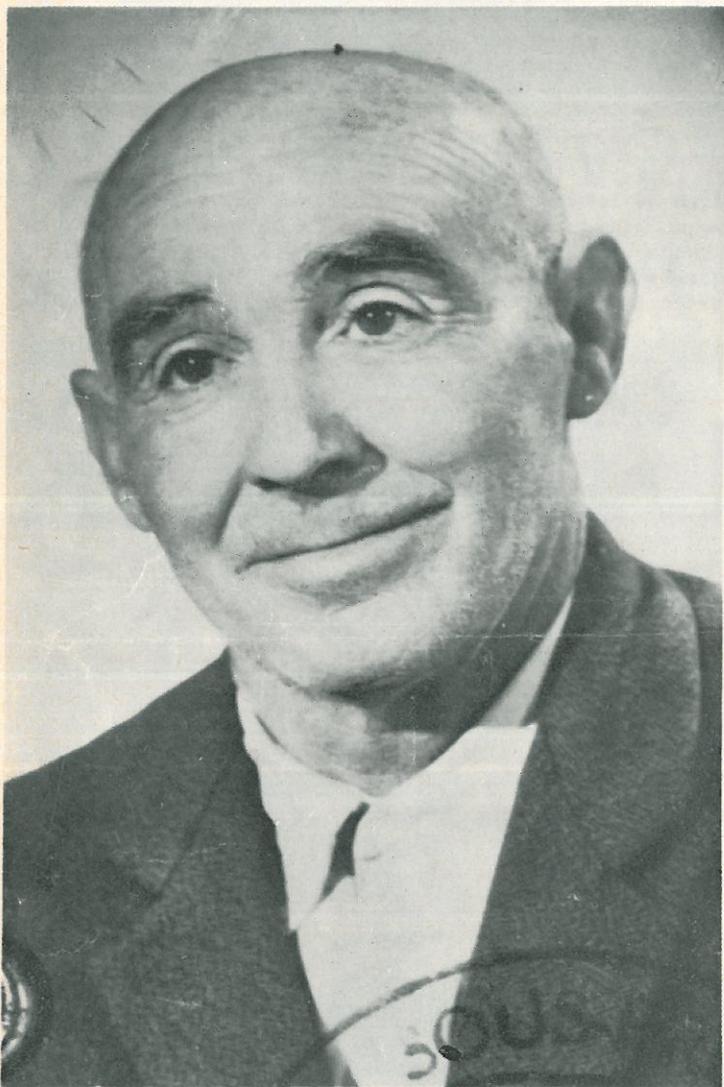
CITATION FOR MEDAL OF FREEDOM

Jean G. Bariou, French Civilian,

fought most courageously for the cause of liberty by rendering aid of exceptional importance to members of the American and British armed forces who were evading capture in the enemy-occupied countries of Europe. The courage, bravery, and exceptional devotion to the common cause of freedom displayed by this person in undertaking such hazardous duties, knowing the price to be paid if apprehended, were a definite contributing factor to the termination of hostilities in this theater, meriting the highest degree of praise.

NÉCROLOGIE

SANCHEZ-CASTILLO Juan
Combattant Républicain Espagnol
Héros de la Résistance Française



Il était né à Albacète en Espagne le 28 Mai 1908. Ardent républicain il combattit dans l'armée régulière de son pays contre Franco et le fascisme. Lors de la défaite des troupes républicaines il fut contraint à quitter son Espagne natale et vint en France comme réfugié politique.

L'occupation de la France par les nazis le retrouva aux côtés des anti fascistes et Patriotes français.

Comme étranger, il s'engagea au Front National le 30 Mai 1941 il vint à Lorient avec de nombreux compatriotes et commença une lutte sans merci contre l'occupant.

Il recruta pour la formation d'une unité espagnole dans le département et fit profiter, à ses recrues, de son expérience de la lutte clandestine, de la guérilla. Il fut incorporé au 2^{me} Bataillon F.T.P.F. du Morbihan, sous les ordres d'un républicain espagnol, le Commandant Icare, puis bien qu'étant étranger, il s'engagea dans l'Armée Française et fut démobilisé le 31 Mars 1945.

Il était titulaire de la Carte du Combattant et de la citation suivante :

Le Général Allard cite à l'ordre de la Division

SANCHEZ CASTILLO Juan

Motif de la citation :

« N'a pas hésité à s'engager dans les Forces Françaises de l'Intérieur pour combattre l'ennemi commun .

« A été blessé le 8 Septembre 1944 sur le front de Lorient par l'éclatement d'une mine.

Rennes, le 17 Février 1945
 Signé : Général ALLARD.

Ses obsèques ont eu lieu à Lanester le Mercredi 5 Février, en présence de quelques membres de sa famille et de nombreux amis. Le cortège funèbre était précédé des drapeaux du Comité départemental et de la Section de Lanester de l'A.N.A.C.R.. Albert Le Priol, au nom du Bureau Départemental retraça la vie exemplaire de ce républicain espagnol, héros de la Résistance française et donna lecture de sa citation. Outre Albert Le Priol, l'A.N.A.C.R. était représentée par Désiré Jaffré, Président de la section locale, Georges Landay Maurice Podvin, Pierre Le Bouhard, Madame Jaffré, responsables locaux et départementaux.

A sa famille, à ses amis, l'A.N.A.C.R. et « Ami entendstu » renouvellent leurs condoléances.

DIMANCHE 5 AVRIL 1970

Assemblée Générale
 de la
 Section de
LORIENT
LANESTER

Salle N° 2, Cité des Œuvres
 Sociales, Lorient

Notre Porte-Drapeau
Départemental
à 70 ans

Emile MEJEAN

au début de l'occupation allemande



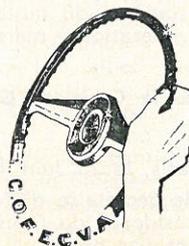
Joseph Emile MEJEAN est né le 9 Mars 1900. Artisan tailleur, il vient s'installer à Lorient, place de l'Yser.

Président du Syndicat des Petits Artisans et Commerçants, il subit l'occupation allemande après avoir été mobilisé en 1939.

Les syndicats étant dissous par le gouvernement de Vichy il continue à servir dans la clandestinité et s'engage au Front-National dès le début de 1942. Lorsque Lorient sera évacué il se réfugiera à Arzano dans le Sud-Finistère où il créera et animera le Comité de Libération. Porte-Drapeau suppléant, il devient titulaire en Janvier 1967 par suite du décès de notre ami Félix LE SAUX.

Le Bureau départemental de l'A.N.A.C.R. et tous ses amis de la Résistance lui souhaite un heureux anniversaire.

Centre Ouest de Formation d'Enseignants
à la Conduite des Véhicules Automobiles



10, Rue de Clairambault
56 - LORIENT

(Morbihan)

Téléphone (97) 64.25.15

DISTINCTIONS

Grâce à l'action de l'A.N.A.C.R. Jean-Louis HELLO obtient la Carte de Combattant au titre de la Résistance.



Jean-Louis HELLO

Jean-Louis HELLO, né le 9 Mai 1921, à Plouay, avait essuyé un rejet lors de l'instruction de son dossier de demande de carte de Combattant.

Son dossier était incomplet et pourtant il avait servi au titre du 7^{me} Bataillon F.F.I. du Morbihan, 1^{re} Compagnie du 5 Juin 1944 au 10 Août 1944 pour la période de clandestinité et du 11 Août 1944 au 1^{er} Octobre 1944 pour la période accomplie dans l'Armée régulière conformément à l'Ordonnance du 9 Juin 1944 fixant le Statut des Forces Françaises de l'Intérieur.

La 1^{re} période, en l'absence du Certificat d'Appartenance aux F.F.I., modèle national, devait être prouvée par attestations circonstanciées, avec faits individuels de Résistance et des dates. Ces attestations devaient aussi porter le visa de Monsieur le liquidateur national du mouvement de Résistance auquel Jean-Louis HELLO avait appartenu.

Il n'en était pas de même pour la seconde période, car à partir du 11 Août 1944 le Morbihan était officiellement libéré, les services accomplis à partir de cette date devaient obligatoirement être homologués par le Bureau de Recrutement, or nous avons constaté depuis longtemps les graves errements commis par l'Intendance militaire qui n'a pas respecté l'Ordonnance du 9 Juin 1944 et qui n'a homologué les services qu'à partir de la date de l'engagement pour la durée de la guerre laissant croire que les allemands sont restés bien sagement dans les « Poches de Lorient et de Saint-Nazaire », sans tenter de reprendre le terrain perdu, pendant la période comprise entre le 11 Août 1944 et la création de la 19^{me} Division

d'Infanterie le 15 Octobre 1944.

Nous relevons de nombreux cas de ce genre. Nous rappelons à nos camarades que les attestations ne sont valables que jusqu'au 10 Août 1944 pour le Morbihan et le Finistère.

Diégo MUNOZ

Ancien Républicain Espagnol et héros de la Résistance Française obtient la carte de Combattant grâce à l'action du Secrétariat départemental de l'A.N.A.C.R. du Morbihan.

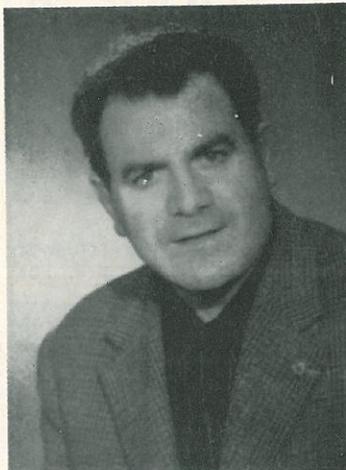
Diégo MUNOZ, né le 3 Mars 1915, à Lorca en Espagne et de nationalité espagnole est venu en France comme réfugié politique après la défaite des troupes républicaines espagnoles.

Il s'engage dans la Résistance française, au Front National, à Lorient le 20 Mars 1942 et sert ensuite dans l'unité espagnole en formation dans la région de Plouay. Cette formation sera ensuite affectée au 2^e Bataillon F.T.P. commandé par un autre espagnol, le Commandant ICARE. Après la libération officielle du Morbihan, il s'engage dans l'Armée française.

Confiant de la facilité de faire valoir ses droits à la carte de Combattant, il dépose un dossier dans les services départementaux de l'Office National des Anciens Combattants du Finistère, car il est domicilié à Quimperlé. Avec stupéfaction il reçoit un rejet.

Après avoir confié son dossier à notre service juridique, celui-ci fut complété et notre Secrétaire Albert LE PRIOL vient de recevoir une lettre RH/GB N° 79 165 du Ministère des Anciens Combattants, l'informant que son intervention avait été couronnée de succès.

Louis CATTANEO



CATTANEO Louis, né à Palladina (Italie), valeureux combattant de la guerre de 1939-1940 où il fut grièvement blessé, se fixa dans la région lorientaise au début de l'occupation allemande.

Il s'engagea dans la Résistance, au Front National en Mars 1942 et participa à de nombreuses actions contre l'occupant en compagnie de Raymond QUERO et de Jean LUCAS. Il hébergea Jean LE MAUX, ancien Maire de Keryado lorsque celui-ci fut recherché par la Gestapo.

Déjà titulaire de nombreuses décorations, il a reçu, au cours d'une cérémonie intime, des mains de M. le Maire de Lorient la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur en présence du Bureau Départemental de l'A.N.A.C.R., du Bureau de la Sectoin de Lorient - Lanester, et de nombreux amis des Associations de Combattants de Lorient.

Ses nombreux amis de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance se réjouissent de sa promotion et lui adressent, ainsi qu'à son épouse, leurs vives félicitations.

HOMMAGE A LA RESISTANCE

Grâce à l'action de l'A.N.A.C.R. de nombreuses Croix de Combattant Volontaire de la Guerre 1939-1945 ont été attribuées aux Anciens Résistants du Morbihan.

Voici une liste d'heureux bénéficiaires, elle est incomplète nous demandons à nos adhérents de nous faire connaître les distinctions qu'ils ont obtenues en cours d'année.

- CAURANT Henri, de Guisriff.
- CARRION Roqué, alias Cdt. ICARE.
- CARTON Georges, de Gâvres.
- DINAHET Jean, alias Cap. ALBERT.
- DANO Paul, de Lorient.
- EVANO Joseph, d'Hennebont.
- GAUTIER Mathurin.
- GUILLEMOT Roger, de Lorient
- HERNOT Roger, de Ploërdut.
- GUILLOU Jean.
- HERLEDAN René, de Lorient.
- JACQUES Alfred, de Pontivy.
- JAFFRE Désiré, de Lanester.
- JAFFRE Gilberte, de Lanester.
- Dr JAFFRE Victor, d'Etel.
- KERMORVAN Jean, de Saint-Jean-Brévelay.
- LANDAY Georges, de Lorient.
- Abbé LAUDRIN, de Locminé.
- LE CARFF Toussaint, d'Hennebont.
- LE GUENNEC Ange, de Quiberon.
- LE GOURRIEREC Roger, de Guénin.
- LE HYARIC Roger, alias Cdt. PIERRE.
- LE MESTE André.
- LE MEUR Yves.
- LE NY Eugène.
- LE RESTE Jules.
- LE TROHERE Désiré, alias Cap. ALEXANDRE.
- LAUNAY Pierre.
- GUILLEMIN Robert.
- KERVARREC Gaston.
- LE MAUT Jean, Cdt PROSPER.
- LE MESTRIC Jean, Lanester.
- LE PICHON Joseph, de Lanester.
- PERESSE Guy, de Lorient.
- PERRONO Jean, de Guénin.
- PIERRE Alex., de Quiberon.
- PORGROULT Pierre, de Lanester.

(à suivre)

Le Bureau Départemental de l'A.N.A.C.R. et « Ami entendstu » adressent à tous ces camarades leurs félicitations.



TÉLÉ - MÉNAGER

Etablissements Francis TARDY

DISQUES — REPARATIONS TOUTES MARQUES

— 30 années de métier à « votre Service » —

34 - 36, Rue de Liège — LORIENT — Tél. 64-28-89

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION DE CARNAC DE L'A.N.A.C.R.

Les Anciens Résistants de Carnac, membres de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance, ont tenu leur Assemblée Générale



Roland CARDIEC

Président de la Section de Carnac

Le 15 Février 1970, sous la présidence du Colonel Morel, venu au nom du Comité du Morbihan.

La réunion commença par le rapport de M. André Le Meitour Secrétaire, qui tout d'abord excusa le Président B. Cardiec, malade, M. Jean Basset, ainsi que quelques autres membres pour des raisons diverses ayant rappelé brièvement les buts et objectifs de la section pour les nouveaux adhérents, il rendit compte du travail accompli par les membres du bureau depuis la réunion constitutive de Mai



André LE MEITOUR

Secrétaire de la Section de Carnac

1969 ainsi que la participation aux commémorations à la mémoire des massacrés de Port-Louis et de Penthievre.

Ensuite il signala la démission du Trésorier, son changement de situation l'ayant contraint à regagner Hennebont ; il en profita pour présenter la situation financière.

Il fut ensuite procédé à l'élection des porte-drapeau, titulaire et suppléant, qui auront la charge de représenter la section et de recevoir le drapeau qui sera remis solennellement le 8 Mai prochain. M. Paul Le Martelot, titulaire, et M. Joseph Nicolas, suppléant, furent élus à l'unanimité.

Le bureau provisoire en fonction étant démissionnaire, l'as-



François MARO

Trésorier de la Section de Carnac

semblée décide unanimement sa reconduction et désigna un nouveau membre en remplacement de M. Duot.

Voici la composition du Bureau :

Président : R. Cardiec.
Secrétaire : A. Le Meitour.
Trésorier : F. Maro.

Autres membres : MM. Basset, Madec, Corno.

Puis la parole fut donnée au Colonel Morel qui clôtura l'assemblée par un brillant exposé sur le problème difficile de la reconnaissance des services principalement dû aux forclusions et aussi à l'absence des ordres de bataille de nombreuses unités. Il souligna le rôle important de l'Association dans la défense des intérêts des Anciens Résistants d'une part, et d'autre part dans le rassemblement de tous les Résistants de toutes opinions politiques ou religieuses, recréant ainsi dans son sein l'unité réalisée dans la lutte contre l'occupant hitlérien où tous, au coude-à-coude, ils combattirent d'un même élan avec le même idéal. Espérons, dit-il, que notre jeunesse saura s'inspirer de l'exemple et de l'idéal de liberté de ses aînés.

La séance se termina par le vote d'une motion à adresser aux élus et ministres pour la levée des forclusions et qu'enfin le 8 Mai soit proclamé fête nationale chômée.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION DE QUIBERON DE L'A.N.A.C.R.

Elle s'est déroulée, Dimanche 15 Février 1970, à l'Hôtel Moderne, Rue de la Gare, à Quiberon, présidée par Gabriel Blanchard, avec la participation d'Albert eL Priol, Secrétaire départemental et de Roger Guillemot, Trésorier départemental.

Après le compte rendu d'activité présenté par le Président Blanchard, et le compte rendu financier par le Trésorier Bou-

Secrétaire : Ange Le Guennec
Secrétaire-Adjoint : Guillaume Macé.

Trésorier : Jean Bouhébert.
Trésorier-Adjoint : Célestin Jacob.



Ange LE GUENNEC

Secrétaire de la Section de Quiberon

Membres : M^{me} Nain, MM. Vernet, A. Pierre, Moreau, Rio, Henrio, Pelvin, Milloch avec comme responsables pour la sous-section de Saint-Pierre-Quiberon : MM. Henrio et Rio.

Sont maintenus au Conseil Départemental : MM. Ange Le Guennec et Docteur Westenschlag.

Albert Le Priol annonça que M. Blanchard venait de recevoir



Gabriel BLANCHARD

Président de la Section de Quiberon

hébert, Albert Le Priol intéressa vivement ses camarades de la Résistance en exposant les problèmes qui se posent à l'Association soucieuse de faire reconnaître les droits de ses membres Il rappela avec netteté que l'A.N.A.C.R. était ouverte à tous les résistants, sans distinction politique, la seule politique admise étant celle pour laquelle les patriotes ont combattu, c'est-à-dire la lutte contre le nazisme et le fascisme, quelque soit leur apparence .

René Baillieul annonça le prochain Congrès départemental de la F.N.D.I.R.P. à Quiberon, le 19 Avril, ainsi qu'une exposition de la Résistance qui serait montée en collaboration avec le Secrétaire départemental de l'A.N.A.C.R. et les responsables de la section locale. Cette exposition serait gratuite, le film « Nuit et Brouillard » serait présenté. Après quelques mots sur le succès des expositions présentées à Lanester puis à Hennebont il fut procédé au renouvellement du Bureau de la Section locale.

Ont été élus :

Comité d'Honneur : M^{me} V^{ve} Chenailler.

Président : Gabriel Blanchard
1^{er} Vice-Président : René Baillieul.

Vice-Présidents : Docteur Westenschlag ; Marcel Bozon ; Albert Rivier.



Jean BOUHEBERT

Trésorier de la Section de Quiberon

les Palmes Académiques et le félicita au nom du Bureau départemental.

Avant de se quitter, la Section de Quiberon approuva le projet de réunir les Associations de Combattants de la Presqu'île en un Comité d'Entente pour l'organisation des cérémonies patriotiques.

1945

1970

25^{me} Anniversaire de notre Victoire

A l'occasion de ce 25^{me} Anniversaire, les sections locales de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance unanimes, protestent contre la décision gouvernementale de ne pas reconnaître la journée du 8 Mai comme fête nationale, chômée et payée comme la journée du 11 No-



Jean DINAHET

(alias Capitaine ALBERT)
Président de la Section
de Saint-Tugdual

vembre, anniversaire de l'Armistice de 1918.

Le Bureau Départemental de l'A.N.A.C.R. invite la population à assister nombreuse aux diverses cérémonies suivantes :

Communes de Ploërdut, Saint-Caradec-Trégomel, Le Croisty, Saint-Tugdual.

Une grande manifestation du Souvenir, organisée dans le cadre du 25^{me} Anniversaire de la Victoire, se déroulera le Jeudi 7 Mai 1970, sur le territoire des quatre communes.

Amis Résistants :

Restons fidèles à l'idéal pour lequel nos camarades sont morts

Rendons hommage à leur sacrifice en nous réunissons sur la Place de la République, à Ploërdut, le Jeudi 7 Mai, à 9 h.

Voici le déroulement des diverses cérémonies auxquelles vous êtes invités à participer :

9 h. 00 : Place de la République à Ploërdut d'où partiront deux délégations

— au Cimetière, pour rendre hommage et fleurir les tombes de PALARIC Joseph et LE GAC Jean ;



Louis LE BEC

Président de la Section
de Ploërdut

— à l'école publique pour rendre hommage et fleurir la plaque du souvenir se trouvant dans la classe où exerçait l'instituteur Georges LE BOUCHER.

9 h. 15 : Rassemblement des délégations pour un dépôt de gerbes au Monument aux Morts de Ploërdut. Allocution de M. le Maire, Vice-Président départemental de l'A.N.A.C.R.

9 h. 35 : Stèle de Tréfléan commémorant la mort des Résistants PEREZ et LE LAY, dépôt de gerbe.

9 h. 55 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Saint-Caradec-Trégomel suivi d'une allocution.

10 h. 30 : Dépôt de gerbe au pied de la stèle située à Kermaker, érigée à la mémoire des Résistants LE NESTOUR Maurice, oncle et neveu, de Le Croisty, et de LE HELLEC, de Berné, suivi d'une allocution.

11 h. 00 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts à Le Croisty.

11 h. 15 : Allocution dessous la plaque-souvenir à la mémoire des Résistants ROUILLE Louis, LE DOUARON Jean, VAILLANT Lucien, JANIN Philippe, BELPEER Raymond, MORVAN Maurice.

Une délégation se rendra à Kerbic Aër Moténeç en Le Croisty pour fleurir la stèle élevée à la mémoire de Xavier FOUCAULT de Noyal-Pontivy et de Jean CAPITAINÉ.

11 h. 40 : Dépôt de gerbes et allocution au Mo-



Rémy FEUILLET

(Lieutenant au 10^{me} Bataillon)
Saint-Caradec-Trégomel

nument aux Morts de Saint-Tugdual où sont inscrits les noms de huit de ses fils tombés pendant les durs combats pour la libération (Jean LE DOUARON, Jh. CHAUVE, Louis CHAUVE, Jh. PERRET, Eugène LE LESLE, Louis LE LEONNEC, Tugal GOURIN, Louis LE DU.

Une délégation quittera la manifestation à Le Croisty pour se rendre au cimetière de Saint-Guen, en passant par Pont-er-Born, pour fleurir la tombe du jeune Résistant GUILLEMINOLT,

Morts pour la France dans sa 16^{me} année.

12 h. 10 : fin des cérémonies. Un vin d'honneur sera offert par la Municipalité de St-Tugdual.

13 h. 00 : Un repas fraternel réunira tous les Anciens Résistants au Café Le Marre, à St-Tugdual. Pour se faire inscrire téléphonez au 8 à Saint-Tugdual.

Les responsabilités pour ces cérémonies ont été confiées :

— pour Ploërdut à MM. LE BEC Louis et LE GAC Lucien

— pour Le Croisty à MM. DROUAL Marcel et VALY Robert.

— pour Saint-Caradec-Trégomel à M. FEUILLET Rémy.

— pour Saint-Tugdual à MM. DINAHET Jean et PERRET Mathurin.

CARNAC

La Section locale de l'A.N.A.C.R. fera remettre officiellement son drapeau à l'occasion des cérémonies du 25^{me} anniversaire.

MERLEVEZ - NOSTANG

Une cérémonie est prévue le 8 Mai au Monument de Malachappe en Merlevenez. Nous rappelons que ce Monument se trouvait abandonné au milieu de broussailles lorsque l'A.N.A.C.R. a organisé la grande cérémonie du 8 Mai 1960. Louis PORTANGUEN, aidé par l'A.N.A.C.R., a remis la stèle en valeur en faisant entreprendre de gros travaux d'aménagement.

ETEL

Il est prévu une cérémonie de remise de drapeau à la Section locale de l'A.N.A.C.R., à Etel, le 3 Mai 1970.

LORIENT

A l'heure où nous mettons sous presse nous n'avons pas connaissance du programme des cérémonies qui se dérouleront à Lorient et à Lanester dans la semaine du 3 au 10 Mai inclus.

Ces cérémonies devant revêtir une certaine solennité, l'A.N.A.C.R. invite toutes ses sections locales à y participer, avec les drapeaux, le Dimanche 10 Mai, 25^{me} Anniversaire de l'entrée des troupes françaises à Lorient.

SAMEDI 21 MARS 1970 s'est tenue l'Assemblée Générale de la Section d'Etel de l'A.N.A.C.R.

Cette réunion s'est tenue dans la Salle du Café des Cars, à Etel, sous la Présidence d'Albert LE PRIOL, Secrétaire Général Départemental, assisté de Roger GUILLEMOT, Trésorier Départemental ; de Marcel CADO entouré des membres du bureau de la section ételloise.

Après avoir entendu un long exposé sur le droit à réparation pour les Anciens Résistants et une énumération des trop nombreuses injustices dont ils sont les malheureuses victimes, la discussion fut axée sur l'organisation des cérémonies pour le 25^{me} Anniversaire de la Victoire.

Marcel CADO développa le rapport d'activité de la section locale, faisant connaître les contacts pris avec MM. les Maires des Communes de Belz, Etel, Erdeven, Mendon et Ploëmel pour obtenir une subvention pour l'achat d'un drapeau.

L'assistance regretta que l'anniversaire de la capitulation de l'Allemagne, ne soit pas recon-

nue comme fête nationale au même titre que le 11 Novembre.

Le drapeau sera remis par le Lieutenant-Colonel MOREL, de l'A.N.A.C.R., Secrétaire Départemental de l'U.F.A.C. le dimanche 3 Mai 1970, à 10 heures, au cours des cérémonies préparées pour le 25^{me} Anniversaire.

Voici un résumé du programme des cérémonies prévues à Etel, le 3 Mai 1970 :

- 10 h. 00 : Remise du drapeau devant la Mairie.
- 10 h. 15 : Défilé pour se rendre au cimetière — Dépôt de gerbe au Monument aux Morts.
- 10 h. 30 : Défilé pour se rendre sur les quais face au Café Breton.
- 10 h. 45 : Allocution par le Capitaine ALBERT, qui reçut la reddition des allemands, le 8 Mai 1945.

L'Assemblée Générale des Anciens Résistants du Canton de Pluvigner, le 22 Mars 1970

Après une première réunion le Samedi 14 Mars 1970, le bureau départemental et le bureau de la section cantonale de l'A.N.A.C.R. avaient décidé de convoquer tous les anciens des Forces Françaises de la clandestinité à une assemblée générale, dimanche dernier, dans la salle du Café Le Bruchec, à Pluvigner.

Une vingtaine de résistants, représentant les communes de Brech, Pluvigner et Camors, ont assisté à cette réunion, tandis que les communes de Landévant et Landaul qui, pourtant, ont des représentants au Conseil départemental de l'A.N.A.C.R. n'avaient délégué personne.

MM. Albert Le Priol et Georges Landay, Secrétaires généraux, firent connaître l'Association nationale des Anciens Combattants de la Résistance, qui groupe en son sein toutes les familles spirituelles de la Résistance sans aucune distinction politique, philosophique ou religieuse. La seule politique de l'Association est celle pour laquelle les patriotes ont combattu et ont laissé leur vie ou tout au moins leur jeunesse et

leur santé « La lutte contre le Fascisme et le Nazisme ».

Après avoir évoqué de nombreux souvenirs des jours héroïques et préparé plusieurs dossiers de demande de carte du Combattant, il fut procédé à la remise des cartes pour 1970 et l'élection du bureau de la section cantonale qui est composé comme suit :

LE BUREAU

Président : M. Lucien Le Huitouzé ; Vice-Président : M. André Kergosien ; Secrétaire : M. Louis Le Bohec ; Secrétaire-Adjoint : M. Joseph Le Carrer ; Trésorier : M. Eugène Pillet ; Trésorier-Adjoint : M. Lucien Le Boulch.

Avant de se séparer, les participants ont formulé le souhait de posséder leur drapeau à l'occasion du 25^{me} Anniversaire de la Victoire de 1945.

Ils émirent en outre le vœu que tous les anciens Résistants sans exception rejoignent l'A.N.A.C.R. en s'adressant aux membres du bureau cantonal ou au Siège départemental, 22, rue Claire-Droneau, à Lorient.

TERRASSEMENTS & MANUTENTION

TRANSPORTS — DÉMOLITIONS

Location de camions — Pelleteuses — Bulldozers — Nivelleuse — Compresseurs — Grues automotrices de 6, 12, 15 et 20 tonnes — Elévateurs de 2 et 4 tonnes — Porte engins de 24 et 50 tonnes

E. CARDIET

AVENUE DE KERGROISE

LORIENT

Téléphone 64.10.26

SABLE D'ERDEVEN
MATÉRIAUX DE CARRIÈRES

LORIENT, le 22 Mars 1970

Au Congrès Départemental de la F.N.A.C.A. : reconnaissance de la qualité du Combattant

Le Congrès Départemental de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc, s'est tenu au Palais des Congrès. L'A.N.A.C.R. avait délégué, pour suivre les travaux, le Lieutenant-Colonel Louis MOREL, Président de la Section de Lorient et Secrétaire Départemental de l'Union Française des Associations de Combattants (U.F.A.C.), Maurice PODVIN, Secrétaire Général départemental et André SCAVINER porte-drapeau.

A l'issue des travaux de l'Assemblée la motion suivante fut votée à l'unanimité.

« Après avoir pris connaissance des démarches effectuées par la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, par le Comité National, les Comités Départementaux et Locaux.

« Après avoir entendu la lecture :

— du décret pris par le Conseil Constitutionnel ;

— de la proposition de loi, adoptée au Sénat par 242 voix contre 3.

« Les personnes présentes se proposent en faveur de la reconnaissance de la qualité de Combattant aux Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

« Décident d'en informer les pouvoirs publics, les élus.

« Demandent que le texte voté par le Sénat soit le plus rapidement possible soumis à la discussion et au vote de l'Assemblée Nationale ».

Ce texte de loi comporte un article unique :

« La qualité de combattant est reconnue aux militaires et anciens militaires des armées de terre, de mer et de l'air qui ont, en Algérie (entre le 30 Octobre

1954 et le 1^{er} Juillet 1962), au Maroc (entre le 31 Mai 1953 et le 31 Décembre 1956) ou en Tunisie (entre le 31 Décembre 1951 et le 3 Août 1955 ainsi qu'entre le 19 et le 23 Juillet 1961) :

— soit appartenu pendant trois mois, consécutifs ou non, aux unités énumérées aux listes établies par le Ministère des Armées ;

— soit été évacués pour blessure reçue ou maladie contractée en service, alors qu'ils appartenaient aux unités énumérées aux listes susvisées, mais sans conditions de durée de séjour dans ces unités ;

— soit reçu une blessure de guerre, quelle que soit l'unité à laquelle ils ont appartenu, sans condition de durée de séjour dans cette unité ;

— soit été détenu comme prisonniers militaires par les forces rebelles. »

Le Bureau départemental de l'A.N.A.C.R. mettra tout en œuvre pour que le droit à réparation soit reconnu aux Anciens Combattants de l'Afrique du Nord dans les mêmes conditions que pour les Anciens Combattants des autres guerres.

NECROLOGIE

Raymond TEIGNÉ

Né le 30 Août 1907, à Saint-Nazaire, il travaillait à la S.N.C.F. comme Surveillant au Service Electrique à Savenay lors de l'arrivée des occupants.

Les allemands avaient fait de nombreux prisonniers de guerre



qui étaient parqués dans deux camps d'environ 20.000 personnes chacun. Ses premières actions de Résistance se situent à cette époque alors qu'avec l'appui de quelques camarades il transforma une benne à eau qui servait à faire évader de nombreux soldats français qui changeaient leurs vêtements à son domicile rue François-Texier et pourtant la Gestapo occupait l'immeuble situé en face. Il prenait les billets des évadés et les faisait passer en zone libre, lorsque la voie n'était pas libre, il les cachait dans ses placards

mands le 5 Septembre 1941.

Il fut conduit dans les locaux de la Gestapo, subit la torture et fut interrogé des heures entières. Il se tut et faute de preuves, il ne fut condamné qu'à une peine de prison à passer en France au Camp de Bertelay. Au lieu de l'employer comme électricien, c'est à décharger des sacs de 100 kgs qu'il passa sa captivité.

Il avait été suspendu de ses fonctions à la S.N.C.F., toutefois il y fut réadmis lors de sa libération en Juillet 1942 mais il fut envoyé à Evreux.

Il continua son action au Mouvement « Résistance Fer » et beaucoup de trains de ravitaillement allemand déraillèrent sur la ligne Paris-Cherbourg. Il a fabriqué des postes à « gallen » et la nuit, avec l'aide de ses compagnons il guidait des avions alliés qui atterriisaient en rase campagne avec du matériel et des hommes pour l'organisation de la Résistance Intérieure française.

Ce héros de la Résistance est décédé le 16 Février 1970, à Pont du Sach à Belz. Il était membre de la section d'Etel de l'A.N.A.C.R., une forte délégation de notre Association assista à ses obsèques.

A sa famille, le Bureau Départemental de l'A.N.A.C.R. et « Ami entend-tu » renouvellent leurs condoléances sincères.

Le Capitaine René LE FLOCH



Né le 9 Août 1916, à Hennebont, René LE FLOCH s'engagea dans la Résistance et devint Capitaine Commandant la Milice Patriotique de Lochrist-Inzinzac à partir du 15 Mai 1944.

Il était titulaire de la Croix de Guerre 1939-1945.

Il est décédé à Paris le 2 Mars 1969, à la suite d'une cruelle maladie.

A son frère Jean, ancien Résistant et membre de l'A.N.A.C.R. à sa famille, le Bureau Départemental de l'A.N.A.C.R. et « Ami entend-tu » renouvellent leurs sincères condoléances.

Bulletin d'Abonnement à « AMI ENTENDS-TU »

Abonnement simple — 4 numéros en 1970 au prix de 5,00 F.

M

Prénom

Adresse

souscrit un abonnement d'un an à « Ami Entends-tu »

— par versement à l'A.N.A.C.R. C. C. P. 1472.98 Rennes

— ou près Secrétaires de sections locales

de sécurité S.N.C.F. dont l'accès était interdit aux allemands.

Avec Résistance-Fer il distribuait des tracts et collait, la nuit, des affiches sur les portes des immeubles occupés par les allemands afin de démoraliser ces derniers.

Il recevait beaucoup de courrier en langage conventionnel si bien qu'une voisine le dénonça à la police française qui vint effectuer une perquisition à son domicile. Ils trouvèrent de nombreuses preuves de son action dans la Résistance, par chance le Capitaine de Gendarmerie était resté français, il lui fit détruire les preuves avant de l'arrêter sur l'ordre des alle-

magasin pilote

MEUBLES MOYSAN

ENSEMBLIER-DÉCORATEUR
PLACE JULES-FERRY - LORIENT - TÉL. 64.23.91

MOBILIER DE FRANCE

CRIMES COMMIS PAR LES NAZIS PENDANT L'OCCUPATION ALLEMANDE

CANTON D'ALLAIRE

Le 22 Juin 1944, six Résistants français furent fusillés par les allemands sur les côtes de la Grée-du-Houssas en Saint-Vincent-sur-Oust.

Ces soldats français avaient été faits prisonniers lors des combats de Saint-Marcel le 18 Juin 1944 puis conduits au château de Boro tout proche du lieu de leur mort.

Voici les noms de cinq de ces martyrs, le sixième n'ayant pu être identifié :

Yves MOSTADE, employé à la Préfecture de Vannes qui avait été blessé, à Saint-Marcel, d'une balle à la jambe puis livré aux allemands par deux miliciens français ;

Albert TREGARO, âgé de 17 ans ;

Jacques de LOSTENDE, âgé de 19 ans ;

Julien LELIEVRE, âgé de 40 ans ;

Clément SENE, âgé de 40 ans.

CANTON D'AURAY

— Le 22 Janvier 1942, Jean MARCA, âgé de 22 ans et Henri CONNAN, âgé de 30 ans, Agents de la S.N.C.F. à Auray, sont arrêtés et remis aux Allemands. Ils seront fusillés au Polygone de Vannes, le 30 Avril 1942.

— Le 4 Août 1944, Henri ALLAIN, Gardien de la Paix, est fusillé par les Allemands à Auray.

CANTON DE BAUD

— Le 10 Février 1944, Emile LABOURER âgé de 42 ans, Alphonse BOULER âgé de 41 ans Georges LESTREHAN âgé de 20 ans, Mathurin HENRIO âgé de 14 ans sont faits prisonniers et assassinés par les allemands à Poulmein en Baud.

— Le 10 Mars 1944, René LE PESSEC est arrêté par les allemands à Saint-Barthélémy, il est accusé d'être un des chefs de la Résistance. Il sera fusillé au Polygone de Saint-Avé, le 13 Avril 1944.

— Le 14 Avril 1944, deux chefs du Comité Régional Militaire F.T.P.F., Jean KESLER, connu sous le nom de Commandant JIM et Maurice DEVILLERS, connu sous le nom de Commandant MICHEL sont pris dans une embuscade. Ils livrent un combat à mort contre les occupants. Ils sont tués à La Boulaye en Pluméliau, leurs corps sont criblés de balles et écrasés par de grosses pierres.

— Le 14 Avril 1944, Edmond FRANÇOIS, de Melrand est tué

par les allemands à coups de trique et de baïonnette au ventre.

— Le 16 Avril 1944, le village de Ruffaux en Melrand est encerclé par les allemands. La maison de M. GUEGAN est pillée et incendiée, M. LE PORT, son locataire, est arrêté.

— Le 27 Mai 1944, FERRET, connu sous le nom de Commandant JACQUES, KERANGOUAREC, connu sous le nom de Commandant ETIENNE, CHEVALIER, connu sous le nom de Commandant PIERROT, ainsi que leur chauffeur Théo ESVAN, sont faits prisonniers à Saint-

Nicolas-des-Eaux. Les trois Commandants, respectivement âgés de 22, 23 et 23 ans, seront fusillés par les allemands à Saint-Jean-de-la-Lande en Ile-et-Vilaine. Leur chauffeur, âgé de 28 ans, sera déporté à Ravensbruck d'où il ne reviendra pas.

— Le 9 Juin 1944, vers 11 heures, à Bieuzy-les-Eaux, un vieillard, M. Joseph GUEGANO de Kerhervé est sommé de s'arrêter, mis en joue par une patrouille allemande. Pris de peur, il se met à courir. Il est abattu par une balle explosive.

— Le 5 Juillet 1944, deux F.F.I., François HAMON et Henri

LANCELOT sont faits prisonniers par les allemands près du village du Rhun en Pluméliau et sont fusillés sur place.

— Le 5 Juillet 1944, la maison et les dépendances, occupées par M. CHARLOTIN, au village du Rhun, sont pillées par les allemands, puis incendiées.

— Le 14 Juillet 1944, au cours des combats de Kervernen en Pluméliau, les allemands font prisonniers 35 F.T.P.F. tandis que 29 seront tués au combat. Les prisonniers seront fusillés, les fermes de MM. Robert BELLER et DUCLOS sont pillées et incendiées.

— Le 14 Juillet 1944, les fermes de MM. KERVINIO situées à Kergam, AUGEGAN située à Kerduhé, J.-M. GUEGAN située à Kerduhel, la maison de M. LE GUEVEL située à Kermal, sont fouillées, pillées puis incendiées par des allemands, la ferme de M. LEGAL située à Kérascouët est pillée par des miliciens français portant l'uniforme allemand.

— Le 29 Juillet 1944, 14 soldats français, résistants et parachutistes, faits prisonniers et incarcérés à la prison de Pontivy, sont conduits au lieudit Rimaison en Bieuzy-les-Eaux et fusillés par les allemands.

— Le 29 Juillet 1944, neuf soldats des Forces Françaises de l'Intérieur et parachutistes, faits prisonniers par les allemands et incarcérés à la prison de Pontivy, sont conduits au lieudit le Rodu en Pluméliau et fusillés. La ferme du Rodu est ensuite pillée puis incendiée.

CANTON DE CLEGUEREC

— Le 30 Juin 1944, Maurice MORVAN est assassiné par les allemands à Séglien.

— Le 27 Juillet 1944, vers midi, deux cents allemands encerclent le village de Guerlogoden en Kergrist. La section de F.F.I., campée à proximité de ce village, engage le combat, qui dure 1 heure et demi, causant de lourdes pertes à l'ennemi.

Trois F.F.I. sont tués au cours de ce combat, Pierre BERNIER, Louis CADORET, André LE CLANCHE.

GUILLOUX et LE MEILLOUR sont faits prisonniers par les allemands puis abattus sur place.

(à suivre)

Recueillis par A. LE PRIOL.

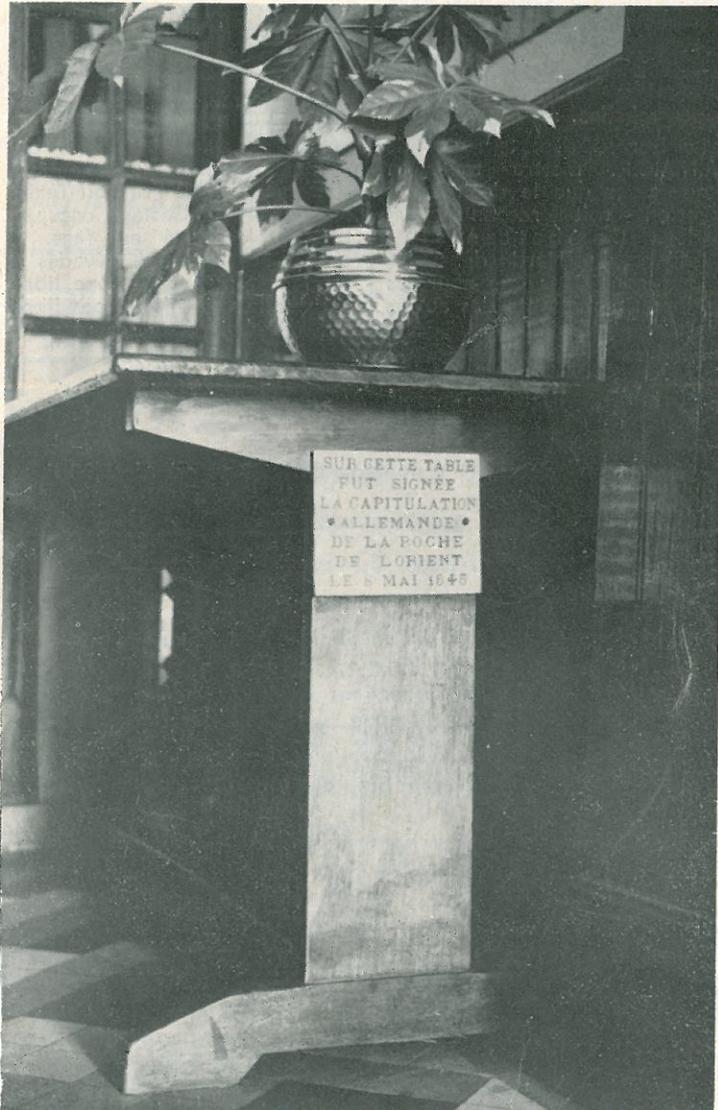
Le Directeur de la Publication :

André SCAVINER

Dépôt légal : 2^{me} Trimestre 1970

Edit. et Imprim. de Bretagne - Lorient

Un témoignage de la guerre contemporaine à ETEL, au « Café Breton »



La table historique sur laquelle fut signée la reddition des troupes allemandes assiégées dans la « poche de Lorient », entre Etel et Laïta, du 10 Août 1944 au 8 Mai 1945.